

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE 2025

Sommaire :

- I. La situation patrimoniale de la commune
- II. Le cadre général du budget
- III. La section de fonctionnement
- IV. La section d'investissement
- V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que, pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation de transparence. Elle sera consultable sur le site internet de la commune dès l'adoption par le Conseil Municipal des délibérations auxquelles elle se rapporte.

I. La situation patrimoniale de la commune

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)		D
ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations
Autres immobilisations incorporelles	0,76	Réserves
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau
Terrains	129,65	Résultat de l'exercice
Constructions	2 208,32	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant
Réseaux et installations de voirie	1 430,43	TOTAL FONDS PROPRES (I)
Réseaux divers	616,44	
Installations techniques, agencements et matériel	321,93	PASSIF
Immobilisations mises en concessions ou affermées		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)
Autres	135,31	DETTES FINANCIÈRES
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts obligataires
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	255,39	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit
Immobilisations financières (nettes)	3,26	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	5 101,49	DETTES NON FINANCIÈRES
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Stocks		Autres dettes non financières
Créances	6,21	Produits constatés d'avance
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)
Trésorerie	351,36	TOTAL TRÉSORERIE (4)
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	357,56	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	5 459,05	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)
		5 459,05

On y lit que les actifs avoisinent 5 millions d'euros, avec principalement des constructions pour un montant excédant 2 millions d'euros et des réseaux et installations de voirie pour un montant quasiment identique.

II. Le cadre général du budget

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Établi en fin d'exercice, il constitue le bilan financier de la collectivité et rend compte de l'intégralité des opérations budgétaires exécutées.

Le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

- La section de fonctionnement, regroupe les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des services communaux,

- La section d'investissement, comptabilise les opérations modifiant durablement la valeur du patrimoine de la collectivité, ainsi que le remboursement du capital de la dette.

À la différence du budget primitif, qui repose sur un équilibre prévisionnel strict (dépenses = recettes), le CFU retrace l'exécution réelle et fait apparaître les écarts constatés. Il permet ainsi de dégager les résultats de l'exercice (excédent ou déficit) pour chaque section.

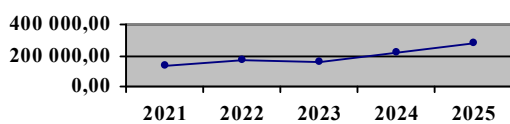
III. La section de fonctionnement

III. 1 Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses relatives aux fonctionnement courant de la collectivité : entretien des bâtiments communaux, énergie, frais de communication, contrats de maintenance et prestations de services. Il couvre également les assurances, l'achat de petits matériel les fournitures administratives, l'organisation des fêtes et cérémonies, ainsi que les taxes foncières acquittées par la commune.

Pour l'exercice 2025, les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 273 510,81 €.



La hausse constatée sur ce chapitre s'explique par :

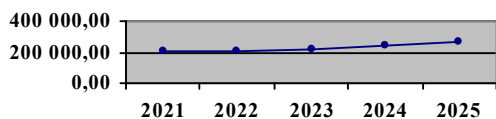
- Depuis septembre 2024, la commune a repris à sa charge les repas de l'accueil de loisirs. De plus, nous préparons les repas pour l'école de Sassierges St Germain,
- Un programme important de travaux de voirie a été réalisé (51 560 €),
- Intervention sur les réseaux pour le passage en LED (7476 €)

- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre retrace les dépenses liées aux huit agents communaux (4 agents à temps complet et 4 agents à temps non complet), répartis comme suit :

- service administratif : 1 agent à temps complet
- service technique : 1 agent à temps complet et 1 agent à temps non complet (17 h 30 hebdomadaires)
- service culturel : 1 agent à temps non complet (32h hebdomadaires)
- service restauration scolaire : 1 agent à temps complet et 1 agent à temps non complet (22h hebdomadaires)
- service animation : 1 agent à temps complet et 1 agent à temps non complet (24 h 39 hebdomadaires)

Pour l'exercice 2025, les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 269 371,54 €



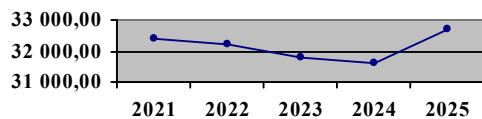
La hausse constatée sur ce chapitre s'explique par la reprise de l'accueil de loisirs, entraînant :

- L'augmentation du temps de travail de deux agents,
- Le recrutement d'agents occasionnels pour assurer l'encadrement des enfants durant les vacances.

- Reversements et restitutions sur impôts et taxes (chapitre 014)

Ce chapitre retrace les dépenses relatives à l'attribution de compensation versée à Châteauroux Métropole et au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.)

Pour l'exercice 2025, les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 32 708,18 €



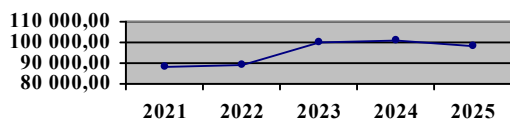
Ce chapitre est en hausse car le montant prélevé pour le fonds de péréquation a augmenté de 1084 €.

- Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les dépenses liées aux indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs.

Pour l'exercice 2025, les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 98 392,66 €, dont 3 801,43 € pour les subventions aux associations :

- Coopérative scolaire	600 €
- Association sportive de Mâron	500 €
- Société vigneronne de la Saint-Vincent	150 €
- Association de pêche	150 €
- Amicale des donneurs de sang	150 €
- Coco Country Dance	150 €
- La bande des p'tits malins	150 €
- Familles Rurales	1 951,43 €



Ce chapitre est légèrement en baisse malgré l'augmentation du montant des subventions. Cette diminution s'explique par la réduction importante de la contribution versée à l'association Familles Rurales (1 701,43 € en 2025, pour solder l'exercice précédent, contre 9 700 € en 2024), suite à la reprise de l'accueil de loisirs par la commune.

- Les charges financières (chapitre 66)

Ce chapitre retrace les charges financières (intérêts) liées à la dette de la commune. Elles concernent :

- Un emprunt du 20 octobre 2005, d'un montant de 750 000 € sur 25 ans (taux variable de 4.35 %), destiné à la construction du groupe scolaire et de la médiathèque.
- Un emprunt du 3 janvier 2017, d'un montant de 200 000 € sur 12 ans (taux fixe de 1 %), souscrit pour le financement de travaux de voirie.

Pour l'exercice 2025, le montant de ces intérêts s'élève à 6 875,67 €.

- Provisions (chapitre 68)

C'est une provision pour couvrir les loyers impayés (d'avril 2024 à janvier 2025) du restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 9 100 €.

- Dotations aux amortissements (chapitre 042)

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 8 071,29 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	2021	2022	2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	132 825,54 €	167 597,12 €	163 484,47 €	222 849,59 €	273 510,81 €
012	Charges de personnel	208 147,47 €	209 565,28 €	219 321,87 €	238 478,48 €	269 371,54 €
014	Reversements et restitutions sur impôts et taxes	32 364,18 €	32 188,18 €	31 817,18 €	31 624,18 €	32 708,18 €
65	Autres charges de gestion courante	88 131,65 €	89 119,02 €	99 986,73 €	100 685,06 €	98 392,66 €
66	Charges financières	1 339,31 €	1 175 €	1 009,06 €	8 036,27 €	6 875,67 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	9 271,21 €	1 378,90 €	0 €	0 €	0 €
68	Provisions	136,03 €	0 €	0 €	8 000 €	9 100 €
042	Dotations aux amortissements	0 €	5 228,05 €	8 071,29 €	8 071,29 €	8 071,29 €
Total des dépenses		472 215,39 €	506 251,55 €	523 690,60 €	617 744,87 €	698 030,15 €

III. 2 Les recettes de fonctionnement

- Les remboursements sur rémunérations (chapitre 013)

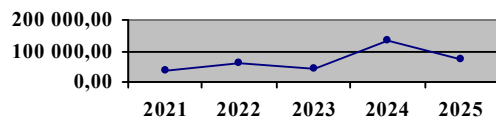
Ce chapitre concerne principalement le remboursement par la SAUR des frais d'entretien de la station d'épuration (tâche effectuée par nos agents communaux) ainsi que les remboursements de salaires versés par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

Pour l'exercice 2025, le montant perçu s'élève à 13 290,01 €.

- Les produits du domaine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement des coupes de bois, des concessions funéraires, de l'occupation du domaine public et de la location des droits de chasse, ainsi que des services de cantine et d'accueil périscolaire et de loisirs.

Pour l'exercice 2025, le montant perçu s'élève à 73 070,89 €.



Ce chapitre est en diminution par rapport à l'exercice précédent, la commune ayant perçu en 2024 une recette exceptionnelle de 92 494 € liée à la vente de bois.

Il reste toutefois en progression par rapport à l'exercice 2023 en raison de nouvelles recettes dues à :

- la préparation des repas pour l'école de Sassiérges St Germain

- l'accueil de loisirs (les mercredis et vacances)

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont les suivants :

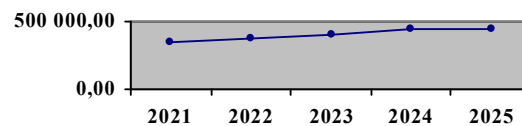
Taxe sur le foncier bâti : 32,72 %

Taxe sur le foncier non bâti : 36,90 %

Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 19,19 %

Ce chapitre intègre également les taxes sur les pylônes électriques ainsi que le fonds de péréquation des ressources communales.

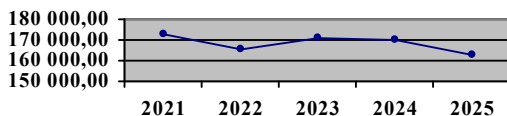
Pour l'exercice 2025, le montant perçu s'élève à 443 295,96 €.



- Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre est principalement constitué de la dotation globale de fonctionnement, ressource majeure de ce chapitre. Il regroupe également diverses dotations de l'Etat, le FCTVA, ainsi que les attributions de la CAF pour l'accueil de loisirs et périscolaire.

Pour l'exercice 2025, le montant perçu s'élève à 162 895,52 €.

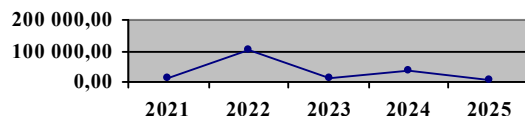


Ce chapitre est en diminution par rapport à l'exercice précédent, car certaines dotations sont en baisse et l'état avait versé à la commune, en 2024, un « filet inflation », dispositif qui n'a pas été reconduit.

- Les revenus des immeubles (chapitre 75)

Ce chapitre comptabilise les revenus locatifs issus de la location des salles communales et du restaurant « Le Chat Noir », ainsi que divers remboursements exceptionnels.

Pour l'exercice 2025, le montant perçu s'élève à 6 255,86 €.



Ce chapitre est en diminution par rapport à l'exercice précédent, car la commune avait perçu en 2024 un remboursement exceptionnel de 22 166,34 € de la part de notre assureur.

- Autres produits financier (chapitre 76)

Il s'agit de l'intérêt des parts sociales du crédit agricole. Pour l'exercice 2025, le montant perçu est de 4,71 €.

- **Quote-part des subventions d'investissement (chapitre 042)**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 2 166,26 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
013	Remboursement sur rémunérations	3 668,72 €	2 521,04 €	2 390,63 €	1 831,64 €	13 290,01 €
70	Produits du domaine	33 569,99 €	59 777,24 €	40 703,01 €	135 579,69 €	73 070,89 €
73	Impôts et taxes	341 658 €	377 089 €	399 305 €	438 319,78 €	443 295,96 €
74	Dotations et participations	172 320,07 €	165 627,66 €	171 115,08 €	169 580,69 €	162 895,52 €
75	Autres produits (dont loyers)	10 751,15 €	104 295,88 €	9 630,04 €	38 106,27 €	6 255,86 €
76	Intérêts parts sociales	2,04 €	2,04 €	3,14 €	4,87 €	4,71 €
77	Produits exceptionnels (cessions d'immobilisations, dons)	7 445,32 €	3 275,25 €	0 €	0 €	0 €
042	Quote-part des subventions d'investissement		2 166,26 €	2 166,26 €	2 166,26 €	2 166,26 €
Total des recettes		569 415,29 €	714 754,37 €	625 313,16 €	785 589,20 €	700 979,21 €

IV. La section d'investissement

IV.1 Les dépenses d'investissement

- **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

La commune à deux emprunts :

- Un emprunt de 750 000 €, du 20 octobre 2005 pour une durée de 25 ans, destiné à la construction de bâtiments (école et médiathèque)
- Un emprunt de 200 000 € du 3 janvier 2017 pour une durée de 12 ans, destiné à des travaux de voirie

Pour l'exercice 2025, le remboursement du capital de la dette s'élève à 48 635,57 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 230 585,81 €.

En 2025, il a fallu également comptabiliser à ce chapitre l'épure de la caution de l'ancien locataire du restaurant « Le Chat Noir » pour un montant de 700 €.

- **Chapitres 21**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Achat de panneaux routiers : 6 129,40 €
- Achat de plots routiers LED : 1 042,94 €
- Achat de ralentisseurs de type coussin berlinois : 4 560 €
- Remplacement de deux poteaux incendie : 7 151,40 €
- Achat d'un parcours de santé : 6 688,80 €
- Achat de décorations de Noël : 3 695,30 €
- Travaux de rénovation énergétique au stade : 43 691,39 €
- Achat d'une sauteuse ivario pro pour le restaurant scolaire : 16 634,40 €
- Achat de divers équipements pour le service technique : 2 946,24 €
- Achat d'une remorque : 2 058,76 €
- Achat de mobilier pour la médiathèque : 779,30 €

- **Les subventions d'investissements transférées (Chapitre 040)**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 2 166,26 €.

IV.2 Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

- **Les recettes réelles**

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 55 000 €
- Le FCTVA pour 14 281,88 €
- La taxe d'aménagement pour 28 960,32 €
- Les subventions d'investissement reçues pour un montant de 29 127,11€ qui émanent du département au titre du FAR et de l'Etat au titre de la DETR
- Le fonds de concours versé par Châteauroux Métropole d'un montant de 15 555 €

- **Les recettes d'ordre**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 8 071,29 €.

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affecté à l'investissement en 2025	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Fonctionnement	378 861,18 €	55 000 €	698 030,15 €	700 979,21 €	2 949,06 €	326 810,24 €
Investissement	26 606,85 €		146 879,76 €	150 995,60 €	4 115,84 €	30 722,69 €
Total	405 468,03 €	55 000 €	844 909,91 €	851 974,81 €	7 064,90 €	357 532,93 €